



# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 3 octobre 2019 à 18 h 30, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effet :**

Diminuer la marge de recul latérale droite de l'habitation unifamiliale en rangée de 3 logements projetée à 1,8 m au lieu de 2 m. Diminuer la marge de recul latérale gauche de l'habitation unifamiliale en rangée de 3 logements projetée à 1,5 m au lieu de 2 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

**Identification du site concerné :**

Route des Vétérans  
Lot 5 665 044 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 17 septembre 2019.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier